

UNDT/2011/199, Mistral Al-Kidwa

Décisions du TANU ou du TCNU

Postes abolis: L'Onus est sur le défendeur pour montrer que l'organisation a correctement agi envers le demandeur comme personne nommée permanente sur un poste aboli et pour démontrer les étapes de bonne foi, conformément à ses obligations juridiques et politiques, pour l'aider avec Trouver un emploi alternatif. salaire (violation des droits et perte de chances d'emploi continu); (ii) le salaire de base net de 3 mois (détresse émotionnelle); (iii) 1 500 USD (frais contre l'intimé).

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, qui a tenu une nomination permanente auprès de l'UNICEF, a fait appel de la décision de la séparer du service. L'UNDT a constaté que la décision de mettre fin à la mission du demandeur et, par conséquent, de la séparer du service était légale. Cependant, l'ANDT a constaté que l'UNICEF n'avait pas respecté ses obligations envers le demandeur en tant que membre du personnel permanent sur un poste supprimé. L'UNDT a constaté qu'il n'était pas en mesure de constater que le demandeur aurait été offert un nouveau contrat si l'UNICEF avait respecté ses obligations. Cependant, il a constaté que la probabilité qu'elle aurait obtenu un nouveau contrat était suffisamment élevée pour attribuer le montant du salaire de base net de neuf mois en compensation de compensation pour la perte de chance de poursuivre son emploi et de la perte de possibilités de carrière. L'UNDT a en outre constaté que la requérante avait subi une détresse émotionnelle, pour laquelle elle devrait être rémunérée au montant du salaire de base net de trois mois. L'UNDT a en outre constaté que l'intimé a manifestement abusé de la procédure en retirant l'admission de responsabilité, qui avait été invoquée par les deux parties, et a accordé des frais contre l'intimé au montant de 1 500 USD.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Mistral Al-Kidwa

Entité

FNUE

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2010/053/UNAT/1706

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

22 Nov 2011

Duty Judge

Juge Shaw

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suppression d'un poste
Abus de procédure devant l'TCNU/TANU
Frais
Nomination (type)
Nomination à titre permanent
Licenciement (de nomination)

Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 9.1

Statut du personnel

- Disposition 109.1(c)

TCNU Statut

- Article 10.6

Jugements Connexes

UNDT/2009/028
UNDT/2010/147
2010-UNAT-035
2010-UNAT-044
2010-UNAT-052
2011-UNAT-129